

repères dans le paysage agricole français

Viabilité et pérennité des « petites fermes » Enseignements tirés de deux projets de recherche

Patrick Mundler

Laboratoire d'études rurales (LER), ISARA, 23 rue Jean Baldassini, 69364 Lyon cédex 07
pmundler@isara.fr

Les 22 et 23 janvier 2009 a eu lieu à Montpellier le séminaire INRA-Confédération paysanne sur le thème « Connaissance et reconnaissance des petites fermes ». Courant 2010, nous avons décidé, en accord avec les organisateurs, de publier dans un numéro du *Courrier* une communication (déjà dans nos cartons) et une synthèse de ce séminaire* (en attente). Afin de ne pénaliser ni Patrick Mundler, ni le thème lui-même, qui nous paraît toujours mériter intérêt, nous publions son article. Il nous paraît une bonne introduction à ces « petites fermes », souvent sous-estimées voire négligées, ou pire, méprisées par certains responsables professionnels et par la politique agricole.

(*) Les interventions des précédents séminaires INRA/Confédération paysanne ont fait l'objet de *Dossiers* (n°24, sur la désintensification, n°30 sur les semences et n°31 sur les politiques agricoles), voir en troisième page de couverture du *Courrier*.

La réflexion présentée s'organise autour des deux mots qui m'ont été proposés pour ce séminaire : viabilité et pérennité des petites exploitations. Si la viabilité, tant économique que sociale, peut être assez aisément approchée à l'aide d'enquêtes directes auprès des ménages agricoles et par l'analyse de quelques indicateurs économiques classiques, l'appréhension de la pérennité d'une exploitation s'avère beaucoup plus délicate, tout au moins au-delà de la carrière des agriculteurs en place au moment des enquêtes. Trop souvent confondue avec l'équilibre économique du système d'exploitation observé à un instant t, la pérennité d'une exploitation ne dépend en fin de compte que peu de ses facteurs de base (foncier, matériel, bâtiments), mais bien davantage des ressources propres et des projets des ménages agricoles – qu'ils soient « cédants » ou « repreneurs » – et des conditions locales d'exercice des activités agricoles. Certaines exploitations ayant fait l'objet d'enquêtes dans le cadre des recherches présentées ici ont été créées de toutes pièces par des ménages dans le cadre d'un projet professionnel et personnel ; d'autres disparaîtront sans doute, alors qu'elles disposent d'indiscutables atouts en termes foncier et immobilier. L'absence d'un successeur familial n'est pas seule en cause. Le décalage temporel entre la disponibilité des terres et celle de la « ferme » apparaît presque partout comme un problème majeur, favorisant l'agrandissement des exploitations en place.

Les résultats de deux projets de recherche conduits entre 2006 et 2008, différents dans leurs objectifs, mais reposant sur les mêmes postulats et une méthodologie pour partie commune, sont utilisés dans cet article¹. Après une courte présentation de ces deux projets, nous essaierons de montrer en quoi la viabilité et, au moins en ce qui concerne la carrière des agriculteurs rencontrés, la pérennité des exploitations, reposent à la fois sur les ressources internes des ménages et sur leur environnement social, local et professionnel.

Terrains de recherche et cadre d'analyse

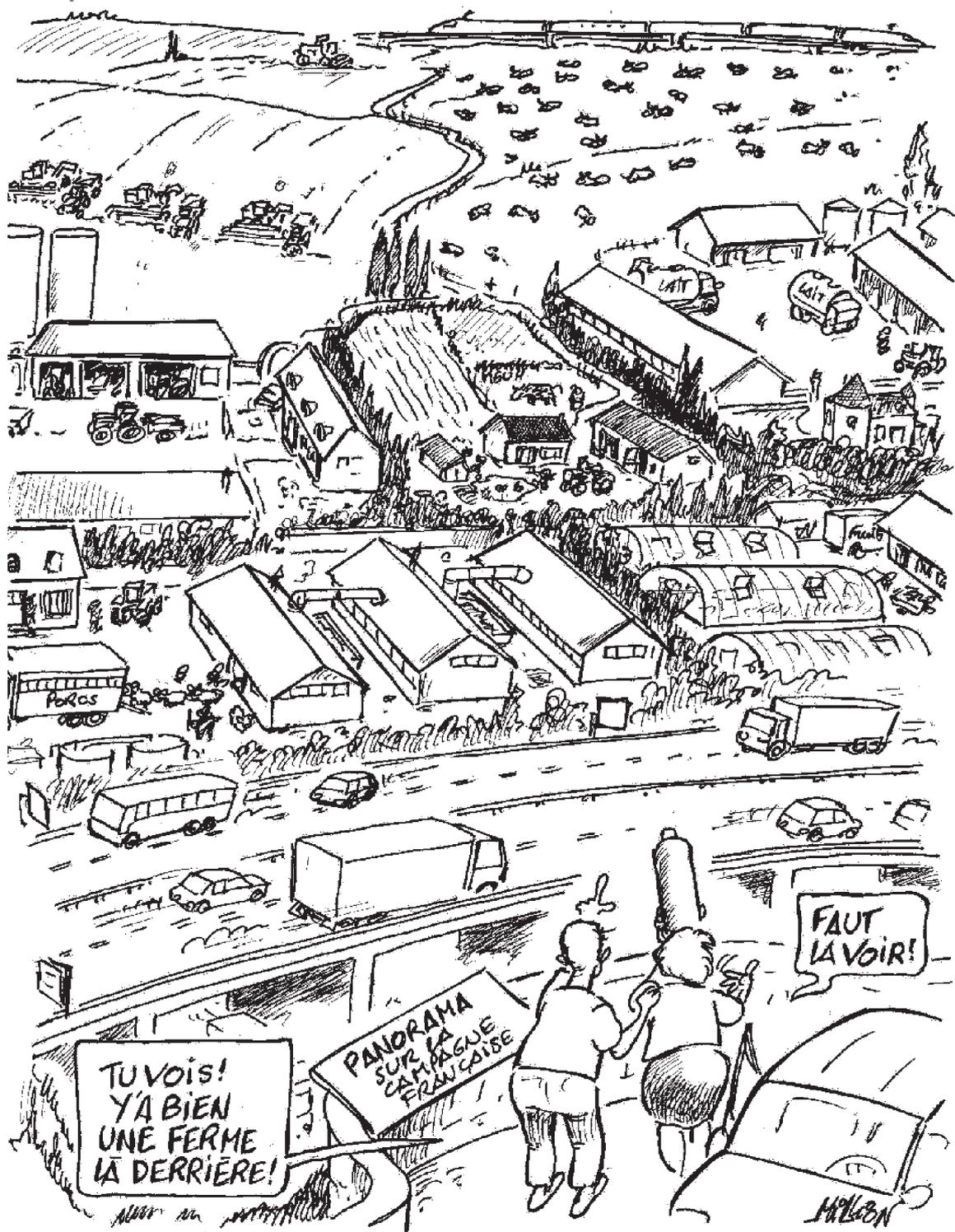
Les deux terrains de recherche

Le premier projet (Mundler *et al.*, 2008) porte sur l'analyse des fonctions sociales, économiques et territoriales des petites et moyennes exploitations laitières². L'objectif est d'étudier la pérennité et la reproductibilité de ces dernières.

1. Ont participé à divers titres à ces projets : Bruno Guernonprez, Jean-Claude Jauneau, Jean Pluvillage, Maëlle Gédouin, Bénédicte Salavert, Sarah Marsan, Pauline Cabaret, Amandine Bedin, Jean-Baptiste Marot Antoine Jan et Romain Thomas.

Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur contribution.

2. Cette recherche s'inscrit dans le cadre du programme « Dynamique et devenir des territoires laitiers en France et en Europe » coordonné par la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs en agriculture (FÉSIA) et soutenu financièrement par le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), le Crédit agricole, Groupama et le syndicat des entreprises produisant de la semence de maïs (SEPROMA).



La production laitière se caractérise par sa forte et rapide restructuration. Certes, cette restructuration semble avoir été partiellement atténuée en France : contrôle des structures, gratuité des quotas, lien fort entre le quota laitier et le foncier, attribution des références libérées aux agriculteurs jugés prioritaires, ont en effet eu pour conséquence de limiter la croissance des exploitations laitières et de maintenir une répartition territoriale équilibrée de la production laitière, notamment dans les zones de montagne (Chatellier et Jacquerie, 2004).

En moyenne française, le quota laitier par exploitation (livraison à une laiterie + vente directe) était de 253 000 litres en 2007 pour 92 821 exploitations (Office de l'élevage, 2008). Parmi celles-ci, les livreurs étaient au nombre de 89 920, pour un quota moyen de 256 000 litres. Cette restructuration se poursuit avec une diminution moyenne du nombre de livreurs de 4 % par an ces 12 dernières années (-5,3 % entre 2006 et 2007). C'est dans l'OTEX bovins lait que l'on enregistre la plus forte réduction du nombre d'exploitations agricoles (Ruas, 2002) et cette restructuration se constate dans toute l'Europe, même s'il subsiste une forte hétérogénéité en son sein, tant des structures que des conditions agro-climatiques de production, et que les écarts de dimension continuent à se creuser entre les exploitations du sud de l'Union européenne (plutôt petites) et celles de grande taille du Danemark ou du Royaume-Uni (Perrot *et al.*, 2007).

En France, les classes de dimension inférieure à 200 000 litres de quota voient leurs effectifs diminuer rapidement. Elles ne représentaient plus que 42 % des exploitations en 2005 contre 58 % en 2000, la tendance étant encore plus nette pour les exploitations de moins de 100 000 litres, qui passent de 17 % à 8 % du total des exploitations pendant la même période (Ehrel, 2007).

C'est dans ce contexte que la recherche a tenté de saisir les conditions d'exercice d'exploitations laitières qualifiées de « petites ou moyennes ». Deux seuils ont été retenus : les exploitations dans lesquelles les enquêtes ont été effectuées devaient ne pas dépasser 40 UDE³ ou avoir une référence laitière inférieure à 150 000 litres de lait. Parmi les 155 exploitations ayant fait l'objet d'enquêtes, 11 dépassaient de peu les deux critères.

Les enquêtes se sont déroulées dans six territoires contrastés : la Petite Région Agricole de la Plaine de la Scarpe (59), la Bresse de l'Ain (01), les zones de piémont et de montagne béarnaises et bigourdanes (64, 65), la Châtaigneraie du Cantal (15), le Mortainais et le Parc des Marais dans la Manche (50), le Ségala aveyronnais (12).

La marge brute standard (MBS) moyenne de ces exploitations était de 32 UDE. Elles avaient une SAU moyenne de 38 hectares, 21,6 vaches laitières et un quota moyen par exploitation (intégrant quota laiterie et quota vente directe) de 112 870 litres de lait. Parmi ces 155 exploitations, 32 détenaient un quota vente directe (elles se trouvent principalement sur deux zones : le PNR Scarpe Escaut et les montagnes béarnaises et bigourdanes). La moyenne d'âge des chefs d'exploitation était de 45 ans. Parmi ceux vivant en couple (74 %), 57 % avaient des conjoints ayant un emploi à l'extérieur de l'exploitation et 7 % des chefs d'exploitation étaient pluriactifs.

Le second projet (Mundler, 2008) porte sur l'analyse du développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en région Rhône-Alpes⁴. En 2005, une première phase (Mundler, 2006) avait eu pour objectif d'analyser sur un plan théorique et pratique la façon dont la charte des AMAP était mise en œuvre sur différents territoires rhône-alpins, d'étudier la reproductibilité des AMAP dans différents contextes sociaux et géographiques (urbain, périurbain, rural) et d'analyser les conditions de pérennité des AMAP en Rhône-Alpes.

L'une des conclusions de cette étude montrait comment la logique « AMAP », si elle était poussée jusqu'au bout (c'est-à-dire faire des AMAP le moyen principal de commercialisation des produits d'une exploitation), amènerait les agriculteurs à diversifier de façon croissante leurs productions afin de fournir un panier aussi large que possible à leurs « amapiens » – idéalement, légumes + saucissons + œufs...

Or, cette diversification va à l'encontre d'un mouvement de fond, la division du travail entre actifs spécialisés.

3. L'unité de dimension européenne (UDE) est une unité de mesure de la marge brute standard (MBS). Une UDE équivaut à 1,5 hectare de blé.

4. Ce projet a été réalisé en partenariat avec Alliance Paysans Écologistes Consommateurs de Rhône-Alpes, association qui porte le développement des AMAP dans la région. Il a été financé par la région Rhône-Alpes.

Cette tendance s'explique certes par des raisons liées à la productivité, mais également par des raisons liées au confort de travail : même si, en agriculture, la division du travail n'a jamais atteint l'intensité observée dans l'industrie, les agriculteurs se sont progressivement spécialisés sur des exploitations de plus en plus grandes. Leur productivité s'est énormément élevée et beaucoup d'entre eux estiment y avoir gagné en confort. Même des agriculteurs ayant choisi de se tourner vers la transformation et la vente directe ont tendance à se spécialiser ; c'est le cas, par exemple, de ceux commercialisant dans les points de vente collectifs (Bernard *et al.*, 2008).

Nous avons donc cherché à savoir à quelles conditions il était « soutenable » d'encourager une partie des agriculteurs à se diversifier davantage dans les systèmes de commercialisation reposant sur les circuits courts. Comme dans le programme précédent, nous avons procédé à des enquêtes directes dans des exploitations en circuit court les plus petites et les plus diversifiées possibles. Les résultats portent sur une population de 57 exploitations (41 en Rhône-Alpes et 16 dans d'autres régions).

Le cadre d'analyse commun

Les deux projets reposent sur l'hypothèse que la viabilité d'une exploitation ne dépend pas seulement de ses résultats technico-économiques, mais également des revenus extérieurs (issus du travail, de revenus de transfert ou du capital) généralement non pris en compte dans les approches économiques reposant sur l'analyse du système de production. Elle dépend aussi de la satisfaction générale des ménages quant à leurs différentes activités et de conditions d'exercice de ces activités dans un contexte social et professionnel favorable permettant d'engager le système d'activités dans une dynamique économique et territoriale. À l'échelle d'un ménage, nous avons par conséquent choisi d'utiliser le concept de « système d'activités » proposé par Curie *et al.* (1990). Le point de départ de ces auteurs est de considérer que l'ensemble des activités (professionnelles ou non) d'une personne (ou d'un ménage, ou d'une collectivité) forme un système. Ils proposent de croiser trois grands domaines – la vie professionnelle, la vie personnelle et sociale et la vie familiale et domestique – avec les principales fonctions de chaque activité : fonctions économiques, fonctions d'intégration sociale et fonctions hédonistes.

Appliqué à l'analyse des activités agricoles, le concept de système d'activités offre la possibilité d'analyser le rôle de l'activité agricole dans l'ensemble des activités des ménages et il a permis de montrer toute la diversité des formes de pratique de l'agriculture (Laurent *et al.*, 1998).

À l'échelle d'un ménage, le « système d'activités » peut être défini « comme l'ensemble des activités du ménage, chacune ayant son rôle propre dans le fonctionnement et le développement de l'ensemble. Ces activités sont liées entre elles, soit par des liens fonctionnels, soit par leur articulation temporelle. L'étude du système d'activités considère d'abord l'ensemble avant d'analyser chaque activité comme un sous-système » (Mundler *et al.*, 2007).

La représentation formelle d'un système d'activités telle qu'utilisée dans les deux programmes est présentée dans la figure ci-dessous. Cet exemple, pas spécialement représentatif a été choisi parmi les exploitations ayant fait l'objet d'enquête dans le cadre de la recherche concernant les exploitations diversifiées.

Dans les deux recherches, la viabilité (nous reviendrons plus tard sur la pérennité) dépend au fond de deux dimensions. La première correspond sans surprise aux caractéristiques individuelles du ménage : ses choix, ses compétences, son capital initial... en résumé, tout ce qui relève de variables liées aux individus composant le ménage. La seconde correspond à la façon dont ils sont insérés ou non, soutenus ou non par un environnement économique, social (professionnel ou non) et politique.

Dans le premier cas, nous parlerons de ressources « internes », celles qui sont liées au savoir-faire des membres du ménage, à son capital économique, à ses réseaux sociaux, *etc.* ; dans le second cas, nous avons affaire à un ensemble plus complexe d'institutions se situant à différentes échelles : des politiques de l'Europe au local, des stratégies de l'environnement professionnel, que ce soit celles des filières, des organisations syndicales ou des acteurs du développement. Nous avons également constaté des phénomènes « d'ambiance locale », ce que Louis Malassis (1958) appelait « la morale de groupe », mélange subtil de façons de penser la production, de pratiques routinières, de représentations partagées au plan local sur ce qu'est une exploitation agricole viable. Nous y reviendrons dans la troisième section.

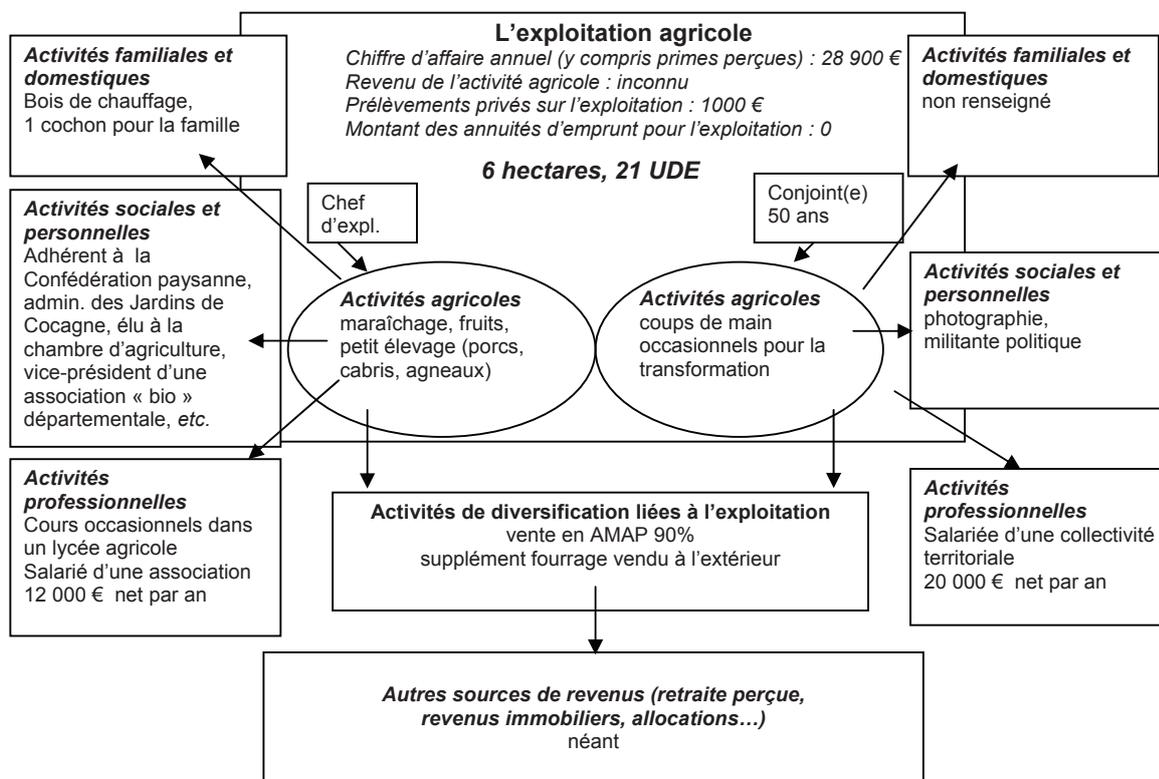


Figure 1. Exemple d'un système d'activités.

Ressources internes des ménages et viabilité des exploitations agricoles

Dans une approche micro-économique classique de l'exploitation agricole, ce sont d'abord les facteurs de production physiques (foncier, matériel, bâtiments), financiers et humains qui sont étudiés. Or, comme l'ont montré les auteurs se réclamant de la théorie des ressources (*resource-based view*), cette approche n'est pas suffisante et il faut lui intégrer d'autres types de capitaux (Wernerfelt, 1984 ; Barney, 1991 ; Gafsi, 2006). Ces capitaux, appelés également ressources stratégiques, sont propres à chaque ménage et sont « difficilement imitables, difficilement substituables et difficilement échangeables » (Arrègle, 1996). Dans cette perspective, Pretty et Hine (2002) distinguent les capitaux naturel, social, humain, physique et financier.

Outre les différences attendues entre capitaux physiques et naturels (surface de l'exploitation, conditions agro-climatiques, dispersion et morcellement du parcellaire, équipements,

bâtiments...), trois types de ressources appréhendées en croisant des indicateurs quantifiables et des éléments plus qualitatifs ont semblé jouer un rôle particulièrement important dans la viabilité des exploitations rencontrées.

Le capital humain : les savoir-faire du ménage

Les enquêtes confirment ce qui a souvent été mis en évidence. Ces ressources viennent à la fois de la formation, des expériences antérieures et des dispositions des agriculteurs pour certaines activités (commercialisation par exemple). Ces ressources peuvent se déployer dans la production, la transformation, la vente ou des activités extérieures à l'exploitation ; mais également dans les relations avec l'environnement (clients, fournisseurs, administrations...) ce qui peut par exemple faciliter les démarches administratives et augmenter les chances de succès de certaines demandes. La recherche concernant les petites exploitations laitières a permis d'observer qu'une forte proportion des ménages rencontrés ont compensé leurs plus faibles ressources financières par des compétences pratiques leur garantissant une

certaine autonomie : auto-construction, compétences mécaniques pour l'entretien et la réparation des outils et des machines, *etc.* Même si ces compétences restent utiles et expliquent pour partie les résultats économiques corrects constatés dans les enquêtes, elles sont manifestement devenues moins déterminantes que les compétences liées à la gestion, à l'écriture ou à la maîtrise des outils informatiques, *etc.* Une partie des éleveurs rencontrés a fait part à la fois de son désarroi devant cette transformation du métier et de son découragement devant la complexité des réponses à fournir. *A contrario*, certains ménages ayant opéré une reconversion professionnelle rencontrés dans le cadre du projet de recherche « petites exploitations en circuit court », se caractérisent par leur très grande capacité à saisir les demandes (et les opportunités) de leur environnement économique ou administratif.

Le capital économique : les effets différenciés de l'épargne ou de l'héritage

Propriété foncière, immobilière ? Exploitation reprise dans un cadre familial ou non ? Ressources acquises à l'extérieur de l'exploitation (avant l'installation ou dans le cadre d'une combinaison d'activités du ménage) ? De nombreuses différences sont apparues dans les enquêtes.

De ce point de vue, les deux programmes ont mis en évidence des situations à la fois contrastées, mais ayant des conséquences proches (faible endettement). La très grande majorité des éleveurs laitiers (programme « petites exploitations laitières ») se sont installés dans le cadre familial, certains après un détour professionnel de quelques années à l'extérieur de l'agriculture. Pour ces ménages, la dimension patrimoniale est souvent importante, dans le sens où une partie des décisions prises sur le plan agricole est expliquée par la volonté de maintenir, voire d'augmenter, le patrimoine foncier et immobilier de la famille. En revanche, plusieurs des agriculteurs rencontrés dans le programme « petites exploitations en circuit court » sont en reconversion professionnelle (on note une forte mobilité sociale et professionnelle dans cette population puisque plus de la moitié d'entre eux avaient des parents exerçant un autre métier qu'agriculteur). Une partie de ces ménages a autofinancé l'achat de l'exploitation avec l'épargne accumulée pendant leurs années de salariat. Cette capacité financière de certains candidats à l'installation, qui constitue une sécurité évidente pour les ménages qui en bénéficient, s'avère être également un puissant instrument de sélection des porteurs de projet.

Dans les deux cas ensuite, l'approche en termes de système d'activités a mis en évidence le poids des revenus extérieurs, notamment celui des conjointes travaillant à temps plein ou à temps partiel à l'extérieur des exploitations. Si en proportion cette polyactivité concerne un peu plus de la moitié des ménages dans les deux programmes, elle est nettement plus fréquente pour les ménages plus jeunes. *A contrario*, elle l'est moins lorsque les activités agricoles sont fortement diversifiées (transformation des produits, diversité des modalités de vente directe, *etc.*). Dans certaines zones d'enquête éloignées des bassins d'emplois (piémont et montagnes béarnaises et bigourdanaises), le système d'activités reposant sur la transformation fromagère à la ferme apparaît même comme une alternative à un système associant activité agricole et emploi salarié.

Le capital social : des avantages respectifs de la reprise familiale et de la mobilité professionnelle

Réseau familial ou amical sur lequel on peut compter (collectif de travail « élargi », relations de proximité avec les clients...), mais également tout ce qui constitue les relations avec l'environnement professionnel et local – responsabilités sociales ou électives du chef d'exploitation et/ou du conjoint, niveau des relations avec les techniciens des organismes de développement, formes d'entraide entre agriculteurs – ces ressources sont particulièrement mobilisées dans la construction du système de commercialisation dans le cas des circuits courts. Certaines observations ont d'ailleurs confirmé le rôle déterminant de la proximité sociale entre agriculteurs et consommateurs, rôle plus important que celui joué par la proximité géographique dans certaines formes de vente directe (Mundler, 2007).

Parmi ces ressources sociales, le fait de reprendre l'exploitation familiale dans un environnement connu, constitue indéniablement un avantage pour les enfants d'agriculteurs ; *a contrario*, la mobilité professionnelle et sociale vécue par les personnes n'ayant pas repris une exploitation familiale accroît également la taille et la diversité des réseaux mobilisables. Dans tous les cas, l'aptitude des agriculteurs à mobiliser autour d'eux un réseau d'aide et de « coups de main » plus ou moins informel apparaît comme un élément déterminant de la pérennité des exploitations (Dedieu *et al.*, 1999).



L'ensemble de ces ressources est évidemment inégalement « distribué » au sein de la population rencontrée et une partie des différences constatées, tant du point de vue des revenus dégagés, que de celui de la maîtrise des contraintes d'organisation du travail, trouve son explication ici.

Mais ces ressources, reposant sur les qualités propres des individus, ne peuvent suffire à expliquer les différences de viabilité et de pérennité observées entre les exploitations. L'ensemble du contexte institutionnel dans lequel se trouvent les agriculteurs joue un rôle tout à fait significatif.

Les conditions inégales d'exercice des activités agricoles et le rôle des institutions

L'environnement social, local et professionnel des ménages agricoles est composé d'un certain nombre d'organisations, que celles-ci soient ou non dans le champ professionnel de l'agriculture. Il est également composé d'un ensemble de règles et normes formelles qui déterminent l'accès à des statuts, à des transferts publics, à des marchés... Il comprend enfin des règles et normes informelles, dans le sens où elles relèvent d'habi-

tudes, de représentations partagées, de routines qui contribuent à orienter les décisions et modeler les pratiques. Tous ces éléments sont en interaction permanente, et les représentations sociales peuvent trouver leur traduction dans certaines règles formelles, voire déterminer des formes et des principes organisationnels⁵. Cela peut être regroupé sous le terme d'« institution », dans le sens que lui donne l'institutionnalisme historique : « un terme générique en résonance avec les notions d'organisation, de communauté, de groupement, de collectif, de règles laïques, morales, religieuses ou juridiques, de valeurs, de conventions, de normes » (Corei, 1995, p. 8).

Pour de multiples raisons, l'agriculture reste une activité fortement articulée à des territoires, ce qui se retrouve dans son organisation institutionnelle : poids des départements, division en « petites régions agricoles », valorisation de pratiques liées aux terroirs... Aussi, l'analyse des institutions entourant les agriculteurs doit-elle tenir compte de différentes échelles. La seule analyse des politiques nationales ou européennes ne saurait rendre compte de la dimension plus locale de certaines logiques en œuvre : l'histoire de l'agriculture, ses voies de développement, ses normes, ses organisations, restent pour partie spécifiques à chaque territoire. Cette précision méthodologique inscrit notre approche dans une « économie de la proximité » (Pecqueur et Zimmermann, 2004) qui met au centre de son analyse l'hypothèse selon laquelle le territoire, comme construit social et institutionnel, doit être pris en compte dans l'étude des configurations productives. Les travaux de ce courant ont notamment mis au jour le rôle que peut jouer (dans un territoire) un système de règles et de représentations communes, résultat d'un compromis et non d'une unité supposée (Gilly et Lung, 2004).

Quatre grands types de logiques institutionnelles nous semblent peser sur les conditions d'exercice des ménages agricoles rencontrés dans le cadre des enquêtes (Mundler *et al.*, 2008).

La logique économique des acteurs sectoriels à l'échelle nationale et européenne

Il s'agit des politiques de soutien nationales et européennes, ainsi que, pour partie, de celles des grandes entreprises d'aval, soit les institutions

5. Prenons l'exemple d'une commission départementale d'orientation agricole. C'est une organisation chargée de mettre en œuvre des règles et des principes partiellement déterminés à une échelle nationale, mais jouissant également d'une certaine autonomie dans les décisions qu'elle prend. Pour partie, ces décisions sont le fruit des représentations partagées par ses membres concernant les voies que doit prendre le développement agricole ou les conditions de viabilité d'une exploitation agricole.

au sein desquelles se déterminent les prix des produits standard, les volumes et les politiques de soutien.

Les logiques réglementaires et normatives déterminant l'accès aux marchés, aux soutiens publics, au statut

Il s'agit des normes environnementales et de celles concernant le bien-être animal mais également des nombreuses normes d'accès aux marchés, d'origine publique (normes de qualité ou de traçabilité) ou privée (cahiers des charges imposés par différents acteurs du système alimentaire). Il s'agit enfin des normes de taille d'exploitation déterminant l'accès au statut d'agriculteur. Ces logiques réglementaires se distinguent des logiques de la première catégorie dans le sens où ce n'est pas la compétitivité qui détermine la pérennité de la production. L'accroissement continu des exigences réglementaires représente un élément fort de l'environnement économique de l'agriculture qui s'est renforcé avec la réforme de la PAC (conditionnalité). Objets de compromis par excellence (Thévenot, 1995), les normes auxquelles les ménages interrogés ont fait référence ont souvent été construites en réponse aux excès de l'industrialisation de l'agriculture, mais touchent en fin de compte des agriculteurs dont les références culturelles et les pratiques apparaissent bien éloignées de ce contexte.

Les logiques économiques et sociales des acteurs sectoriels locaux

Les deux recherches ont permis d'aborder des territoires présentant une grande diversité : plaine/montagne, rural/périurbain... De fortes différences territoriales apparaissent entre les différents acteurs sectoriels locaux, tant du point de vue des représentations de la viabilité des exploitations agricoles, que de celui des pratiques d'accompagnement et de conseil. Ces différences se traduisent concrètement par une sélection implicite des exploitations légitimes. Cette sélection se manifeste dans l'accès aux aides (par exemple aides à l'installation ou à la modernisation), l'attribution des quotas laitiers, la participation aux outils collectifs, le soutien aux activités de diversification, *etc.* Par ailleurs, certains territoires se sont organisés pour valoriser la production par des signes de qualité (appellations d'origine contrôlée, indications géographiques de provenance) dont les cahiers des charges sont aussi des facteurs de sélection des exploitations.

Les logiques territoriales

La question territoriale était au centre de nos hypothèses. D'une part, parce que les enjeux liés à la pérennité des petites exploitations sont,

Tableau 1. Les logiques institutionnelles et leurs fonctions de sélection des exploitations.

	Domaines dans lesquels ces logiques se sont manifestées	Conséquences pour les petites exploitations rencontrées dans le cadre des enquêtes
1/ La logique économique des acteurs sectoriels nationaux et européens	- montant des aides du premier pilier de la PAC	Faible montant d'aides du premier pilier (moins de 10 000 euros en moyenne contre 24 500 en moyenne nationale), moindre dépendance aux aides.
	- négociations concernant les prix des produits agricoles	Exploitations peu représentées dans les instances de négociation, mais montrant une moindre sensibilité aux fluctuations de prix (flexibilité permise par la combinaison des activités).
	- politique de collecte des grandes industries laitières (projet « petites exploitations laitières »)	Inquiétudes dans certains territoires sur la poursuite de la collecte des petites fermes. Augmentation de la taille des camions de collecte empêchant l'accès des camions dans certaines exploitations ayant conservé leur ancienne étable.
2/ Les logiques réglementaires et normatives déterminant l'accès aux marchés ou aux soutiens publics	- normes de qualité	Concernent le lait, mais aussi les calibres ou les formes des fruits et légumes, les variétés autorisées, etc.
	- normes environnementales	Mise aux normes des bâtiments d'élevage. Les petites exploitations n'ont pas eu accès aux premiers PMPOA*. Sur les 155 exploitations laitières que nous avons rencontrées, 10 seulement en avaient bénéficié et 29 étaient en cours (PMPOA 2).
	- normes de bien-être animal	Pénalisent les exploitations ayant conservé les étables entravées (42 % des exploitations rencontrées dans le projet « petites exploitations laitières »). Par exemple, il est interdit de laisser des veaux en case individuelle à partir de la 8 ^e semaine.
	- normes spécifiques aux activités de diversification	Nombreuses : chaîne du froid, atelier de transformation, sécurité des personnes lorsqu'il y a des activités d'accueil, etc. La mise aux normes est souvent faite pour l'atelier principal, mais pas pour les activités plus secondaires (par exemple la sécurité des personnes lorsque des amapiens viennent aider sur les exploitations). Normes coûteuses lorsque les ateliers sont de petite taille.
	- normes d'accès au statut d'agriculteur	Quelques micro-exploitations en circuits courts rencontrent des problèmes de surface (règle de la 1/2 SMI par actif déclaré). Deux agricultrices ne bénéficient pas de la couverture sociale agricole. L'une est cotisante solidaire couverte par son mari et l'autre bénéficie de la CMU. Dans un 3 ^e cas, un agriculteur loue des terres éloignées de l'exploitation pour atteindre la demi-SMI, mais ces terres sont inutiles à son projet et ne sont pas utilisées.
3/ Les logiques économiques et sociales des acteurs sectoriels locaux	- attribution des aides à l'installation et/ou à la modernisation et/ou de quotas supplémentaires	De très fortes différences entre territoires selon le type d'exploitation considéré comme viable par les organisations professionnelles locales. Elles se traduisent formellement dans la distribution des aides à l'installation ou à la modernisation.
	- soutien aux activités de diversification	Fortes différences de représentations concernant le potentiel de développement permis par les activités de diversification. Se traduit par un accès plus ou moins difficile au foncier, aux soutiens publics, etc.
	- choix de mécanisation dans les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)	Accroissement de la taille du matériel nécessitant un plus gros matériel de traction (que n'ont pas les petites exploitations).
	- existence d'un signe de qualité et éléments du cahier des charges de ce signe.	Les cahiers des charges des AOC et IGP comportent des règles (pourcentage d'herbe dans la ration, races, etc.) qui favorisent ou défavorisent certains systèmes de production.
4/ Les logiques territoriales	- existence d'aides régionales et nature de ces aides	Petites exploitations favorisées dans les régions conduisant des politiques centrées sur la réduction des handicaps ou sur la promotion de la diversification dans les exploitations.
	- marché local de l'emploi	Conditionne le type de systèmes d'activités. De très nombreux emplois dans les services à la personne pour les conjointes d'agriculteurs dans certains territoires.
	- marché foncier et immobilier	Corrige en partie les inégalités de revenu entre grandes et petites exploitations dans la mesure où la valeur des biens (immobiliers principalement) s'est accrue fortement (indépendamment de la taille de l'exploitation).

(*) Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole.

dans plusieurs territoires, davantage portés par les collectivités territoriales que par les organisations purement sectorielles. D'autre part, parce que les systèmes d'activités étudiés sont fortement liés aux territoires, que cela soit par l'emploi (industriel ou dans les services) lorsqu'il y a activité extérieure d'un membre du ménage ; ou par les marchés sur lesquels se valorisent les activités de diversification (y compris la fourniture de services aux entreprises ou aux particuliers), qui sont très présentes sur certains territoires. Le poids des politiques locales, et plus particulièrement régionales, est à prendre en compte. Dans plusieurs cas, les régions mènent des politiques visant explicitement à compenser les handicaps et proposent des dispositifs d'aides régionales à la modernisation des petites exploitations, à la diversification ou aux démarches collectives de circuits courts. Même modestes au regard des sommes du premier pilier de la PAC, ces politiques semblent néanmoins jouer un rôle d'orientation de plus en plus manifeste.

Le tableau 1 illustre, pour chacune de ces grandes logiques, les conséquences observables sur la pérennité des petites exploitations laitières.

Toutes les logiques que nous venons brièvement d'esquisser dessinent le visage de l'ambiance locale. Elles constituent un ensemble disparate mais dont les conséquences sur la viabilité et la pérennité des exploitations sont sensibles, que cela soit positivement lorsque les logiques en œuvre ont pour principal objectif de corriger les inégalités ou les handicaps ; ou négativement lorsque le projet agricole local porte davantage sur le renforcement des exploitations estimées pérennes. Moins concernés par les transferts issus du premier pilier de la PAC, les agriculteurs interrogés manifestent à la fois leur agacement devant une répartition de ces soutiens qui ne leur est pas favorable, et une forme de relativisation sur les conséquences de leur éventuelle diminution, voire même une certaine fierté concernant leur plus faible dépendance aux aides.

En ce qui concerne les diverses normes, leur variété interdit toute généralisation et leur rôle sur la sélection des exploitations doit être étudié au cas par cas. Dans le projet concernant les « petites exploitations laitières », nous avons noté paradoxalement un écart entre l'encadrement professionnel qui pense que la mise aux normes des bâtiments sera le principal facteur de sélection de ces exploitations dans les années qui viennent, et les agriculteurs qui attendent assez sereinement de voir ce qu'il va se passer. Dans le projet concernant les exploitations diversifiées, la multiplication des normes apparaît indiscutable-

ment comme une contrainte forte sur les projets, les investissements nécessaires n'étant que faiblement proportionnels à la taille des ateliers ou à la fréquence des activités. Si l'atelier principal respecte généralement la réglementation, les ateliers plus secondaires restent plus informels dans leur organisation, la plupart des agriculteurs estimant que leur petite taille les met à l'abri de contrôles trop tatillons.

Conclusion

Les travaux présentés confirment la pertinence de l'analyse de l'exploitation agricole en termes de systèmes d'activités. De ce point de vue, du fait de leurs contraintes propres en termes d'organisation du travail ou de compétences nécessaires, les activités de transformation, accueil et vente directe constituent bien un ensemble distinct de la production agricole « primaire », au même titre que les activités conduites à l'extérieur de l'exploitation qui concernent plus de la moitié des ménages rencontrés. La recherche d'autonomie, l'auto-construction, l'autoconsommation de produits alimentaires (importante dans la population enquêtée), l'autonomie énergétique pour le chauffage ou encore la propriété du logement jouent également un rôle dans l'équilibre économique de ces ménages.

Outre la variété des ajustements individuels mis en place par les ménages, nos travaux confirment l'existence dans les territoires d'enquête de représentations partagées concernant l'avenir de l'agriculture et le type d'exploitation apte à être pérenne. Ces représentations, qui n'ont pas pour objet premier la sélection des exploitations, y contribuent malgré tout dans la mesure où elles s'incarnent dans différentes décisions locales. On peut multiplier les exemples : taille des camions de collecte, matériel acheté dans les Cuma, normes de sécurité dans les activités d'accueil, cahiers des charges des signes de qualité, etc.

Dans l'ensemble, on note que ces représentations sous-estiment la diversité des systèmes d'activités et la plasticité qu'ils permettent face aux aléas conjoncturels. Dans les diagnostics implicites portés par une partie de l'encadrement professionnel, seule la compétitivité du système de production est prise en considération.

Quant aux ménages rencontrés, ils jettent un regard contrasté sur leur système d'activités, soulignant à la fois sa viabilité (notamment économique) et leur perplexité quant à sa reproductibilité, ce qui renvoie à la question posée en introduction du lien entre



viabilité et pérennité. Dans l'ensemble, nous avons rencontré des petites exploitations considérées comme « viables » par les ménages qui les conduisent (malgré la modestie des revenus dégagés par l'exploitation).

Leur pérennité, au-delà de la carrière ces ménages, reste en revanche beaucoup plus incertaine, du fait des spécificités de chaque système d'activités ■

Références bibliographiques

- ARRÈGLE J.L., 1996. Analyse resource-based et identification des actifs stratégiques. *Revue française de gestion*, 108, 25-36.
- BARNEY J., 1991. Firm resources and sustained competitive advantage. *Journal of Management*, 17(1), 99-120.
- BERNARD C., DUFOR A., MUNDLER P., 2008. Pratiques collectives de vente directe : approche comparée des PVC et des AMAP en Rhône-Alpes. In G. Maréchal (dir.) : *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Educagri Éditions, Dijon, 141-160.
- CHATELLIER V., JACQUERIE V., 2004. La diversité des exploitations laitières européennes et les effets différenciés de la réforme de la PAC de juin 2003. *INRA Productions Animales*, 17(4), 315-333.
- COREI T., 1995. *L'économie institutionnaliste*. Economica, « Économie Poche », 23, Paris, 112 p.
- CURIE J., HAJAR V., MARQUIÉ H., ROQUE M., 1990. Propositions méthodologiques pour la description des systèmes d'activités. *Le travail humain*, tome 53/2, 103-118.
- DEDIEU B., LAURENT C., MUNDLER P., 1999. Organisation du travail dans les systèmes d'activité complexes : intérêt et limites de la méthode BT. *Économie rurale*, 253, 28-35.
- EHREL A., 2007. Les exploitations laitières : des situations régionales contrastées. *Notes et études économiques*, 29, 9-46. Ministère de l'Agriculture et de la pêche, Paris, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/née071229A1.pdf>

- GAFSI M., 2006. Exploitation agricole et agriculture durable. *Agricultures*, 15(6), 491-497.
- GILLY J.P., LUNG Y., 2004. *Proximités, secteurs et territoires*. IV^{es} Journées de la proximité, Marseille, 17-18 juin 2004, 17 p., http://www.u-picardie.fr/TOUS/Documentation/Supports%20de%20cours/EUT/04_11_04/Gilly_Lung.pdf
- LAURENT C., CARTIER S., FABRE C., MUNDLER P., PONCHELET D., RÉMY J., 1998. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. *Économie rurale*, 224, 12-21
- MUNDLER P., 2007. Les AMAP en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité. *Ruralia*, 20, 185-215.
- MUNDLER P. (dir.), 2008. *Petites exploitations diversifiées en circuits courts. Soutenabilité sociale et économique*. Rapport final, ISARA, Lyon, 28 p.
- MUNDLER P., ANGELUCCI M.A., CONTE E., NEYRAT S., 2006. Fonctionnement et reproductibilité des AMAP en région Rhône-Alpes. ISARA, Lyon, 56 p. + annexes.
- MUNDLER P., GUERMONPREZ B., JAUNEAU J.C., PLUVINAGE J., 2008. Restructuration laitière et diversité territoriale : réflexion sur la pérennité des petites et moyennes exploitations laitières et rôle des institutions locales. II^{es} Journées de recherche en sciences sociales INRA-SFER-CIRAD, Lille, 11-12 décembre 2008, 22 p., <http://sfer-12-2008.cirad.fr/content/download/2503/21471/file/D3%20-%20MUNDLER.pdf>
- MUNDLER P., GUERMONPREZ B., PLUVINAGE J., 2007. Les logiques de fonctionnement des petites exploitations agricoles. *Pour*, 194, 55-62.
- OFFICE DE L'ÉLEVAGE, 2008. *Le marché des produits laitiers, carnés et avicoles en 2008 : France, Union européenne, monde*. Office de l'élevage, Paris, 520 p., http://www.office-elevage.fr/publications/publication_marche.htm
- PECQUEUR B., ZIMMERMAN J.B., 2004. *Économies de proximités*. Paris, Hermès-La-voisier, 264 p.
- PERROT C., COULOMB C., YOU G., CHATELLIER V., 2007. Productivité et rémunération du travail dans les exploitations laitières du Nord de l'Union européenne : divergences des modèles. Dossier *Économie de l'élevage*, 364, 62 p. + annexes, Institut de l'élevage-INRA, Paris.
- PRETTY J., HINE R., 2002. What is sustainable agriculture ? In Pretty J., Hine R. (eds): *Reducing Food Poverty with Sustainable Agriculture: a summary of new evidence*. Essex CES Report. University of Essex, UK, 20-25.
- RUAS J.F., 2002. La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers. *Notes et études économiques*, 16, 119-142.
- THÉVENOT L., 1995. Du marché aux normes. In Allaire G., Boyer R. : *La grande transformation de l'agriculture*. INRA-Economica, Paris, 33-51.
- WERNERFELT B., 1984. A resource-based view of the firm. *Strategic management journal*, 5(2), 171-180.